MAIRIE DE BISCHHEIM
----------oOo----------

PROCES-VERBAL N° 253
Séance ordinaire et publique du
Conseil Municipal, le 28 mai 2009

Les Conseillers se sont réunis en assemblée ordinaire et publique le 28 mai 2009 à 19 h 00 sur convocation individuelle portée à domicile le 22 mai 2009 sous la présidence de Monsieur le Maire.

Il est d'abord procédé à l'appel des élus :

Sont présents :

Mmes, Mlle, MM. les Adjoints : HOERLE - Mme MARTIN - KOCH - Mlle KRAEMER - M. KIEFFER - DRENSS - Mme GILLOT - WEISS

Mmes, Mlles, MM. :

BOES - BOUHENDAH - Mlle CHARRETON - Mme FETTIG - HAFFREINGUE - Mme HOECKEL - Mme JAEGLE - Mme JESSEL - Mme KAUPP - Mme MEYER - PARISOT - STENGER - Mme STERN - Mme TISCHLER
SANCHO-ANDREO - SCHANN - BOUYER - SCHIMMER - Mmes NAÏLI - ROMILLY - Mme BEYHURST

Etaient absents et excusés :

Mme Bernadette BASTIAN, Adjointe au Maire, qui a donné procuration écrite à Monsieur le Maire, André KLEIN-MOSSER.
M. Patrick DIEBOLD, Conseiller Municipal, qui a donné procuration écrite à Mlle Nelly KRAEMER, Adjointe au Maire.
M. Laurent KRIEGER, Conseiller Municipal, qui a donné procuration écrite à Mme Annie HOEKEL, Conseillère Municipale.

Le quorum (17 conseillers) étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Il est ensuite procédé à la désignation du secrétaire de séance. Avec son assentiment, Monsieur le Maire désigne, Monsieur Yann Bernard PARISOT, Conseiller Municipal.

MONSIEUR LE MAIRE :
Je voudrais accueillir notre nouvelle Conseillère Municipale, Mme Beyhurst. Je lui souhaite la bienvenue dans ce Conseil et la remercie pour sa collaboration et le travail qu'elle va effectuer avec nous, pour le bien de nos Bischheimoises et de nos Bischheimois. Je lui souhaite bon courage et je compte sur sa participation et sa contribution à l'ensemble de nos travaux.
Je vais donner la parole à celles et ceux qui ont quelques communications à faire.

Mme HOECKEL :
Je voudrais rappeler qu'il y a un vernissage ce soir d'Alexandra Ledermann qui fait des sculptures en argile et son amie Myriam qui fait des choses très intéressantes à base de papier.

Mme JAEGLE :
Je vais vous faire passer une invitation de ma filleule qui a ouvert un cabinet d'architecture avec trois de ses collègues rue des Cigognes à Bischheim. Elle vous invite pour l'inauguration vendredi le 5 juin à 17 heures. Je vais faire passer une liste sur laquelle vous voudrez bien confirmer votre présence pour qu'elle sache à peu près combien de personnes seront présentes. Merci.

MONSIEUR LE MAIRE :
Nous avons une invitation de la Paroisse Christ-Roi qui a été jointe au Conseil pour la soirée barbecue du samedi 13 juin.

Mme STERN :
Je vous invite tous à la soirée de la Fête de la Musique qui se tiendra le samedi 20 juin. Etant donné que le 21 est un dimanche nous avons préféré avancer la soirée qui est organisée par les Sapeurs-Pompiers de Bischheim, place de la république.

MONSIEUR LE MAIRE :
Merci. Voilà pour les informations. Nous passons à l'adoption du procès-verbal de la dernière séance qui s'est déroulée le 30 avril 2009.

I. ADOPTION DU PROCES-VERBAL N° 252 (30/04/2009)

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

-=-=-=-=-

ORDRE DU JOUR

URBANISME/DEVELOPPEMENT DURABLE :
1. Révision du P.O.S. – Elaboration d'un Plan Local d'Urbanisme.

ENFANCE/JEUNESSE :
2. Animations d'été 2009.
3. Projets CEL/PTJ 2009.

SUBVENTION :
4. Subvention à la Chambre des Métiers d'Alsace.

COMMUNICATION :
Compte-rendu d'activités de la SCAEB – Exercice 2006 et 2007.

-=-=-=-=-=-=-

URBANISME/DEVELOPPEMENT DURABLE

1. **REVISION DU P.O.S. – ELABORATION D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME**

Monsieur Fabien WEISS, Adjoint au Maire, expose :

Le Plan d'Occupation des Sols de Bischheim, actuellement en vigueur, a été approuvé le 8 juillet 2005. Il a été modifié à trois reprises depuis.

Le document du 8 juillet 2005 reprenait les termes du Plan d'Occupation des Sols révisé le 3 octobre 1997 et annulé par la Cour Administrative d'Appel de Nancy en 2004 pour vice de procédure. Le Plan d'Occupation des Sols de 1997 tout en reconduisant les grandes orientations du premier Plan d'Occupation des Sols de Bischheim, approuvé en 1987, et adaptant certains articles du règlement, a notamment créé un zonage spécifique aux équipements publics et mis à jour les emplacements réservés.

Aujourd'hui, le Plan d'Occupation des Sols ne correspond plus aux exigences actuelles de l'aménagement de la commune telles qu'elles résultent de la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 « Solidarité et Renouvellement Urbain » et de la loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 « Urbanisme et Habitat » qui proposent la mise en place d'un nouvel instrument de planification urbaine : le Plan Local d'Urbanisme.

Tout en continuant à préciser le droit des sols, le Plan Local d'Urbanisme met en avant le projet de la commune, en portant une vision globale de son devenir traduit à travers le Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Au vu de ces éléments, Bischheim doit disposer d'un outil de planification adapté aux enjeux de développement et réglementations actuels.

A l'échelle de son territoire, la commune se fixe, dans une perspective de développement équilibré, les objectifs suivants :

- Renforcer l'identité communale à travers la préservation de son patrimoine bâti et naturel et par la mise en valeur des vocations sociales du territoire (services aux personnes, de la petite enfance aux personnes âgées).

- Permettre le développement et le renouvellement urbain. Il s'agira de favoriser et d'articuler la restructuration de l'îlot centre, d'intégrer le projet de rénovation du quartier des Ecrivains, et de renforcer les liens entre les différents quartiers par l'urbanisation de la zone Ampère. Il faudra tendre à un équilibre social de l'habitat en adaptant l'offre de logements aidés à son environnement.

- Conforter les centralités existantes autour des axes tels que de la Route de Brumath et la Route de Bischwiller. La commune cherchera à développer une offre équilibrée de commerces et services de proximité et à assurer ainsi une mixité fonctionnelle au sein de son tissu bâti.

- Assurer le maintien et le développement des activités économiques. Il sera essentiel d'analyser les potentialités du secteur de la rue du Triage et des zones d'activité existantes de manière à définir au mieux le devenir de ces espaces.

- Améliorer la perméabilité urbaine Est Ouest en atténuant les coupures induites par les éléments structurants du territoire (voies ferrées, autoroute, canal). Les liens inter-quartiers seront créés à travers la définition d'un réseau de pistes cyclables.

La problématique du développement durable, « fil rouge » des objectifs du Plan Local d'Urbanisme, se traduira notamment par :

- La continuation de la politique de réservation de terrains dans l'objectif (à long terme) de création de cheminements réservés aux circulations douces, ainsi que la préservation d'espaces verts au cœur des îlots bâtis.

- La favorisation de constructions et de rénovations des bâtis prenant en compte les techniques de la construction durable (isolation, matériaux, énergies...), notamment dans l'urbanisation du secteur situé au nord ouest du Cimetière.

- Par la protection des espaces naturels situés au Nord Est du territoire communal. Au-delà des vocations agricoles, de détente et de loisirs pour la population environnante, ce secteur présente un enjeu environnemental et écologique important.

Afin de prendre en compte l'ensemble des enjeux liés au développement de notre ville, il est nécessaire d'intégrer la dimension supracommunale à notre réflexion.

Il est en effet essentiel de mener une réflexion sur les problématiques suivantes à une échelle plus étendue que celle de la seule commune de Bischheim au regard de l'imbrication des bans communaux de Bischheim, Schiltigheim, Hœnheim, Souffelweyersheim et Niederhausbergen :

- l'organisation des déplacements Est Ouest au sein de la première couronne Nord, comme l'accessibilité à la gare de Bischheim et l'évolution du réseau routier avec le projet VLIO.

- la valorisation des berges des cours d'eau et de leur écosystème.

- l'aménagement du secteur situé au nord ouest du Cimetière en lien avec les villes de Hœnheim et de Souffelweyersheim.

- la requalification du quartier des Ecrivains en lien avec Schiltigheim.

A l'échelle de la Communauté Urbaine de Strasbourg, le Plan Local d'Urbanisme construira son action en compatibilité avec les dispositions du Schéma de Cohérence Territoriale de Strasbourg (SCOTERS) approuvé le 1er juin 2006, du Programme Local de l'Habitat (PLH), du Plan de Déplacement Urbain (PDU), tous deux en cours d'élaboration.

Conformément aux dispositions des articles L.123-6 et L.300-2 du Code de l'Urbanisme, il convient de préciser les modalités de concertation avec le public que nous proposons de mettre en œuvre à savoir :

- un registre sera mis à la disposition du public, afin que la population puisse y consigner ses observations, tout au long des études. Les documents pourront être consultés par le public en mairie tout au long de leur élaboration.

- la population sera informée de manière régulière de l'avancement du projet de plan local d'urbanisme à travers les Cahiers de Bischheim, son journal communal.

- des réunions publiques seront organisées à différentes phases d'avancement du dossier. Ces rencontres ont pour objectif de présenter le projet de plan local d'urbanisme à la population et de recueillir son avis.

La présente délibération a pour objet de solliciter la Communauté Urbaine de Strasbourg en vue de la prescription de la révision du Plan d'Occupation des Sols de Bischheim en Plan Local d'Urbanisme, étant entendu que le Plan d'Occupation des Sols de Bischheim, révisé le 8 juillet 2005, demeure opposable tant que le Plan Local d'Urbanisme ne sera pas approuvé.

Le Comité Directeur a émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir prendre la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide

de solliciter la Communauté Urbaine de Strasbourg pour prescrire la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur l'intégralité du territoire de la commune de Bischheim.

propose

à la Communauté Urbaine de Strasbourg, conformément aux articles L123-6 et L300-2 du Code de l'Urbanisme, les modalités d'une concertation avec les habitants, associations et les autres personnes concernées pendant toute la durée de l'élaboration du projet. Un registre sera mis à la disposition du public pour qu'il puisse y consigner ses remarques suite à la consultation des documents tout au long de leur élaboration. Une information régulière sera réalisée au travers des Cahiers de Bischheim. Des réunions publiques seront organisées à différentes phases d'avancement du dossier afin de présenter le projet de Plan Local d'Urbanisme à la population et de recueillir ses avis.

MONSIEUR LE MAIRE :
Merci pour cette présentation. Nous pouvons la mettre en discussion, elle a été bien travaillée, réfléchie, ce qui vous permettra de vous exprimer.

M. SANCHO-ANDREO :
Permettez-moi de faire un tout petit préalable. Certains se sont étonnés que je lise les interventions que je fais. Si je les lis, c'est tout simplement parce que nous les avons préparées et que, en ce qui concerne notre groupe, nous n'avons pas besoin d'un site pour exprimer un certain nombre de positions. Nous préférons les dire directement aux personnes concernées, en l'occurrence au Conseil Municipal. Cette délibération s'impose à nous, comme l'a très bien décrit Monsieur l'Adjoint, car le législateur impose des règles pour les communes, les intercommunalités et au-delà. Le schéma de cohérence territorial de Strasbourg se dote d'outils de développement en intégrant le développement durable, l'accessibilité des transports en commun pour tous, la mixité sociale et surtout un urbanisme facilitant le lien social et le mieux vivre ensemble. La démarche de concertation qui nous est proposée ce soir, rare à Bischheim, ne peut être que soutenue. Permettez-nous d'être encore ce soir, c'est normal, dans l'attente et la vigilance. Un an après les élections municipales nous n'avons encore rien vu de bien consistant. Effectivement, M. Weiss a sûrement beaucoup arpenté la commune et discuté sur tel ou tel projet, beaucoup d'habitants nous ont fait l'écho des nombreux projets qu'il a sur cette commune, mais pour l'instant le changement n'est pas au rendez-vous. Notre doute s'installe quand nous observons que des objectifs énoncés dans cette délibération sont mis à mal depuis les élections. Le patrimoine du centre ville n'a toujours pas fait l'objet de mesures conservatoires, les démolitions se poursuivent. La préservation des maisons alsaciennes n'est pas une priorité : je vous donne comme exemple la rue Nationale en face de l'église protestante où une maison à colombages a été décapée. On a mis à nu le colombage et on a immédiatement mis du crépi par-dessus. En face de notre église classée au patrimoine ! Les commerces continuent de fermer, les derniers sont des agences immobilières, mais ça c'est lié à la crise, des vitrines restent vides. Un de nos restaurants emblématiques, « Le Bœuf Rouge », ouvert en 1934, restaurant sur la place du Marché et avec de la clientèle, va fermer parce que ses propriétaires le destinent à un appartement. Les bras nous en tombent. La rue Nationale est devenue l'ombre d'elle-même, d'ailleurs qui y va encore ? Votre décision de ne pas construire de logements sociaux va écarter Bischheim dès maintenant d'intégrer un projet d'éco-quartier et tout cela est renvoyé à l'horizon 2020. Les orientations présentées ce soir sont un catalogue pour masquer les difficultés accumulées par notre Ville et que nous n'avons cessé de dénoncer depuis que Gérard Schann, Zoubida Naïli et moi-même sommes Conseillers Municipaux. Ce sont d'ailleurs nos collègues de gauche, en 1977, qui par leur combat avaient déjà évité la traversée de la ville par une route. C'est l'équipe de Raphaël Nisand qui a été motrice pour l'action entreprise au Quartier des Ecrivains. C'est Hœnheim qui nous impose le non-aménagement du quartier Ouest. Nous avons perdu avec la médiathèque Nord un équipement structurant et nous avons du mal à nous affirmer entre Schiltigheim et Hœnheim. C'est à ce débat de fond que nous attendons une vraie capacité de réflexion. Quelle sera l'identité de notre Ville pour les trente prochaines années ? Que voulons nous laisser à nos enfants ? Ce débat nous le voulons ouvert, hors ce soir vous venez avec des objectifs qui sont déjà bouclés. Un débat avec des urbanistes, des sociologues, des historiens pour établir un diagnostic transparent et objectif, même s'il remet en cause des choix du passé, manifestement c'est le cas, un concours d'idées, des formations parce qu'on ne s'improvise pas dans la concertation. Il faut former les habitants de Bischheim pour qu'ils comprennent tous les différents sigles ; PLH, PLU, PUD, SCOTERS, toutes les structures qui s'imposent dans une technocratie totale. Nous voulons aussi qu'ils comprennent les enjeux et surtout nous voulons des actes dès maintenant. Chers collègues, ne laissons pas à plus tard ce qui peut être réalisé aujourd'hui.

M.SCHANN
Cette délibération me laisse sur ma faim, d'abord parce qu'on y apprend que rien n'a bougé depuis 20 ans à Bischheim. De 1987 à 2009, il n'y a rien eu de neuf. En 1997, on a reconduit les grandes orientations de 1987, en 2005 on reprend les termes de 1989. C'est ce qui est écrit dans la délibération. Effectivement, il y a du retard à rattraper à Bischheim. Du retard accumulé sur la question de l'environnement, sur la question du développement durable. Je rejoins mon collègue et je vous rejoins aussi quand vous dites que ce document a été bien travaillé. Il a été effectivement bien travaillé mais entre vous et je le regrette. Je le regrette d'autant plus que comme vous le savez le PLU engage la collectivité non pas sur un mandat, mais sur des termes bien plus importants. Les objectifs politiques sont fixés, ça semble très bien verrouillé. Je le regrette d'autant qu'on aurait pu très facilement trouver des consensus sur un certain nombre d'objectifs qui sont annoncés. Je vous demande à quoi sert une Commission Urbanisme si ce n'est pour discuter de ces objectifs politiques en matière d'urbanisme. Le débat politique, vous l'avez scuisé en mettant ces objectifs là noir sur blanc avant d'en débattre. Pour arriver à un consensus, il faut avoir la volonté d'en discuter. La Commission Urbanisme ne s'est pas réunie une seule fois depuis le début de ce mandat là. Je me demande à quoi elle sert.
On aurait pu trouver des consensus sur certains objectifs, notamment pour la question du développement durable comme objectif, quoiqu'on ait des contradictions assez énormes. Quand on veut recalibrer les déplacements routiers en vue de l'arrivée de la VLIO, ça me rappelle ce que fait le gouvernement qui prévoit sur des terres réservées à l'agriculture biologique de construire un circuit de Formule1 dans les Yvelines, je crois que c'est ce que veut faire M. Fillon et on nous répond que c'est un circuit haute qualité environnementale qui va être construit. J'ai l'impression qu'ici on fait de l'affichage. Qu'avons nous attendu pendant plus de 20 ans pour prendre les devants au niveau des bâtiments publics de Bischheim, pour les mettre aux normes. On n'a pas eu besoin d'un projet PLU pour s'y attaquer. Je vais m'arrêter là, je vais quand même dire deux mots sur la très belle phrase concernant l'évolution d'adapter. Il faut tendre à un équilibre social de l'habitant en adaptant l'offre de logement et aider à son environnement. Pour le développement futur des quartiers, notamment de la zone Ampère, on sait bien lire entre les lignes ; ça veut dire qu'il n'y aura pas de logement social dans cette zone puisqu'il y en a déjà assez dans l'environnement. Ce sont toutes ces discussions qu'on aurait aimé avoir en préalable à ces orientations qui sont affichées ici et nous regrettons vraiment que ce débat n'ait pas pu avoir lieu.

Mme ROMILLY
Une intervention par rapport aux objectifs parlant très peu du quartier Est. Permettez-moi de vous faire part de la tristesse des habitants du quartier Est et Centre Est qui voient petit à petit disparaître les lieux de rencontre conviviaux. D'abord le restaurant Le Valois qui aurait dû voir une médiathèque qui était une opération prioritaire selon la municipalité en 2002, puis le restaurant La Terrasse qui a été détruit pendant la guerre en 1940 avec le pont du Canal, puis reconstruit en face. C'était un endroit très prisé dans le temps qui aurait pu devenir un bel établissement bien situé. A moins que le nouveau pont s'accompagnera d'un nouvel établissement ou d'une guinguette au bord de l'eau. Et maintenant Le Bœuf Rouge équipé d'une salle très utile pouvant servir à des petites réunions familiales ou autres. Heureusement que quelques restaurants au centre de Bischheim résistent, sinon l'offre à Bischheim se limiterait à de la restauration rapide. Le quartier Est a aussi besoin d'offres équilibrées, de maintien d'activité économique et de lieux de rencontres sinon ce ne sera plus qu'un ensemble de différentes cités sans aucun lien social.

M. WEISS
En réponse à M. Sancho. Pour ce qui relève des projets **DE** l'Adjoint, l'Adjoint n'a aucun projet sur Bischheim, en tous cas pas de manière personnelle. C'est la Mairie qui peut avoir des projets et non l'Adjoint. Par rapport aux interventions de Mme Romilly et de M. Sancho sur le devenir des restaurants et des commerces ou même des choix que font les habitants par rapport aux façades. Je vous rappelle qu'on a un pouvoir régalien dans certains domaines, mais que ce pouvoir est limitatif et que nous pouvons en user mais pas en abuser. Par rapport à ce qui peut se faire sur les façades votre humble serviteur dépend d'une part des Architectes des Bâtiments de France. C'est d'autant plus vrai si c'est effectivement en face de l'église protestante. Par définition ce n'est pas la Ville de Bischheim mais c'est bien le Préfet qui a donné ou non une autorisation. Ce n'est pas le Conseil Municipal qui peut être incriminé par rapport à cela. Au sujet de la plainte sur le devenir des commerces et des restaurants, je ne vois malheureusement au niveau de la Commune qu'une seule solution, c'est de vous conseiller d'y aller plus souvent. Il n'est pas question pour nous de nous substituer aux actions des sociétés privées et je ne vois pas de quelle manière il serait possible de remplacer ce que l'initiative privée n'arrive plus à tenir.

Par rapport aux objectifs qui seraient bouclés. Aucun objectif n'est bouclé. Les orientations politiques par définition doivent être données à l'ouverture de la révision du PLU. Elles sont dans le texte. Heureusement que la délibération peut laisser sur sa faim. Dans le cas contraire cela voudrait dire que les choses sont bouclées, ce qui n'est absolument pas le cas. Des consensus y sont à construire. Quant à la réunion de la Commission de l'Urbanisme, il va de soit qu'elle n'a pas pu se réunir puisqu'elle n'existe pas. Il existe pour l'instant une Commission de Permis de construire et vous serez consultés dès la fin de ce Conseil pour savoir qui est intéressé par un travail de longue haleine dans une commission qui est à construire et qui sera probablement validée au mois de juillet lors du prochain Conseil Municipal. Au sujet des contradictions relatives à ce qui aurait pu être dit sur les nouvelles zones. Adapter l'offre de logement à son environnement par rapport à la zone Ampère. D'abord, il n'en a jamais été question. Certes, j'étais en congé lors du dernier Conseil Municipal, mais il n'a jamais été question à Bischheim de dire « nous ne faisons plus de logement social », ce n'est pas du tout la chose qui a été dite. C'est simplement par rapport à des injonctions de pourcentage qui n'avaient rien à voir avec ce qui avait été dit auparavant par les élus de la CUS qu'il y a eu une réaction par rapport au PLH. Quand il est dit adapter l'offre de logement à son environnement c'est pour une raison simple. C'est qu'en dehors de la zone Ampère, qui a d'ailleurs été citée une fois zone Ampère ce qui est une erreur, nous ne tenons pas à la nommer définitivement car il est tout à fait possible qu'un jour il y ait un choix de nom de quartier. Quand on parle d'environnement on ne parle pas que de cette zone là, on parle de toutes les possibilités. Il n'est pas question pour nous, pour une raison de mixité, de vouloir construire beaucoup de logements sociaux à des endroits où il nous reste des opportunités mais où il y a déjà énormément de logements sociaux. C'est de ces zones là dont il est question. Je le rappelle, heureusement que cette délibération laisse sur sa faim, c'est une ouverture, c'est l'ouverture d'un gros travail auquel vous serez associé ainsi que l'ensemble de la population puisqu'il va de soit qu'il faudra un noyau dur qui prenne des heures et des heures. Par la suite, il faudra effectivement présenter quartier par quartier les enjeux à l'ensemble de nos habitants parce que c'est bien sur les 25 années à venir que se joue l'enjeu.

MONSIEUR LE MAIRE :
Je voudrais revenir sur la proposition de la délibération de ce soir, il faut bien en fixer l'objectif qui est de faire une proposition qui sera nécessairement mise en concertation avec l'ensemble des conseillers puisque nous formerons une commission qui suivra de façon continue l'ensemble de l'élaboration du PLU. Cette commission nous permettra de décider comment nous mènerons la concertation avec les habitants des quartiers et de l'évolution des objectifs proposés. Si demain ces objectifs ne convenaient pas aux habitants, à la population, au Conseil, ils ne seraient pas réinscrits dans le PLU. Pour l'ensemble des objectifs, on nous a dit tout à l'heure que nous n'avons rien fait. Soit, j'en prends acte. Depuis le temps que nous travaillons à un certain nombre de projets, je laisserai aux habitants d'apprécier l'ensemble de l'évolution de notre Ville, de ses structures et de ses équipements. En ce concerne notre intention par rapport à l'évolution de l'équilibre de l'ensemble de l'urbanisme de notre Ville, vous avez parlé de logements sociaux, de logements aidés... Nous essayons de tendre vers un équilibre social et non un équilibre technique. Un équilibre où il y a de la mixité, de la diversité, où il y a un tissage de relation qui permette à chacun de vivre au sein de sa ville. Il y a encore dans notre ville un certain nombre de personnes qui ont une certaine liberté, nous n'avons pas le contrôle de tout. Nous reprocher des évolutions, nous reprocher un certain nombre de tendances ou d'échos que vous auriez par-ci, par-là, je veux bien que le Maire oriente et pilote avec son équipe l'ensemble de l'urbanisme de la Ville mais les habitants doivent aussi pouvoir exprimer et mener leurs projets comme ils ont envie de les mener. Si demain nous supprimions les initiatives telles quelles pourraient émaner des habitants nos méthodes de travail ne seraient sûrement pas appréciées par l'ensemble de nos concitoyens. Finalement la proposition que l'on vous fait ce soir est un départ sur un processus qui va durer quelques mois, au moins 2 ou 3ans, pour l'adoption définitive du PLU. Il y a beaucoup de travail, il y a beaucoup de réflexion et de choses à résoudre. Je vous invite à partager cette réflexion, ce travail, en espérant non pas des appréciations toujours négatives, mais aussi des appréciations positives. On peut toujours dire d'un côté c'est blanc, de l'autre c'est noir, mais cela n'est pas notre objectif. Notre objectif est de déterminer un équilibre, un équilibre social, un équilibre économique qui permette à notre Ville d'être demain une Ville où il fait bon vivre. Voilà notre objectif, c'est celui que nous nous assignons, c'est celui que je vous propose de partager et je vous demande de vous prononcer pour cette proposition de délibération.

Mme NAÏLI :
Je voudrais réagir à la réflexion de notre collègue adjoint Fabien Weiss. Je ne peux pas laisser dire qu'il n'y avait pas de Commission Urbanisme. J'invite à reprendre les premiers PV de Conseils où vous aviez mis en place les diverses commissions. Je me suis inscrite alors avec beaucoup de plaisir et beaucoup d'intérêt à cette commission, d'autant qu'étant titulaire d'un master en urbanisme c'était une occasion pour moi de mettre à profit mes compétences. Il ne faudrait quand même pas qu'on nous prenne pour des andouilles. Nous ne sommes pas en train de dire des choses qui n'existent pas, nous sommes là depuis x temps. Certes, il n'a pas été dit à quel moment allait commencer cette commission et on avait vu qu'au mandat précédent, certaines commissions annoncées n'ont jamais été mises en place. Gérard Schann et moi-même sommes inscrits à la Commission d'Urbanisme et c'est inscrit dans un PV.

MONSIEUR LE MAIRE :
Je vous dispenserai. Les mots que vous avez utilisés ne sont pas de notre langage et ce n'est pas de cette manière que nous respectons les personnes. Nous avions déjà une réunion où étaient invités tous les conseillers pour démarrer l'ensemble de la procédure avant de vous faire cette proposition.

Mme NAÏLI :
Nous y sommes venus, mais nous avions reçu cette invitation 5 jours avant.

M. WEISS :
Une fois pour toutes n'ayez aucune crainte, on comptera le nombre de personnes présentes. La commission qui existe actuellement, qui s'appelle la Commission du Permis de Construire, n'a traité que de cela pour l'instant. On va ouvrir cette commission à d'autres personnes.
La dernière Commission du Permis de Construire, vous n'y étiez pas, a donné lieu à un débat où il a été décidé de voir à ce que l'ensemble des membres de la commission Permis de Construire puisse participer à une commission qui préparera le PLU et qui puisse s'ouvrir à d'autres membres.

MONSIEUR LE MAIRE :
Je rappelle donc à toutes et à tous qu'il y a une Commission de l'Urbanisme et du Développement Durable qui va prendre en charge le PLU.

Mme NAÏLI et M.SCHANN :
Mais ne dites pas qu'elle n'existe pas !

MONSIEUR LE MAIRE :
Mais qui a dit qu'elle n'existait pas ?

M. WEISS :
Je dis que la Commission actuelle s'appelle Commission du Permis de Construire, que par rapport au PLU il a été question, lors de la dernière réunion à laquelle vous n'avez pas participé, le seul participant de votre groupe peut en témoigner, de la manière dont on allait l'ouvrir pour s'occuper du PLU. Comment voulez vous que je puisse répondre à quelque chose si vous n'êtes pas là ?

M. SCHANN :
Il y a deux Commissions. Il y a une Commission extra-municipale d'Urbanisme et de Développement Durable et une Commission Permis de Construire. C'est tout.

MONSIEUR LE MAIRE :
J'arrête ici la discussion, on ne va pas commencer ici.
Nous commençons aujourd'hui une concertation en ce qui concerne le PLU. Nous en sommes au point de départ et nous allons mener ce travail à bonne fin.

CE POINT EST ADOPTE PAR 26 VOIX POUR – 7 ABSTENTIONS (MM. SANCHO-ANDREO, SCHANN, BOUYER, SCHIMMER, Mmes NAÏLI, ROMILLY, BEYHURST).

ENFANCE/JEUNESSE

2. ANIMATIONS D'ETE 2009

Monsieur Jean-Claude KIEFFER, Adjoint au Maire, expose :

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'enfance et la jeunesse, la Ville de Bischheim proposera cet été un large panel d'animations dans les différents espaces d'accueil et quartiers de la commune.

Gérées, organisées et encadrées par les professionnels de l'animation, en lien avec les équipes d'éducateurs spécialisés, ces structures et actions menées seront l'outil privilégié de cette politique.

Par ailleurs, la mise en place et le suivi de projets financés dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances (VVV) du Contrat Educatif Local(CEL) ainsi que du Projet Territorial pour la Jeunesse (PTJ) traduisent la volonté de la Ville de fédérer au plan local les politiques éducatives et de prévention en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

Ces actions et projets ciblés avec les partenaires socio-éducatifs intervenant sur la commune permettront de poursuivre et consolider ceux déjà menés tout au long de l'année dans une perspective de cohésion urbaine.

I. ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENFANCE (3 – 13 ANS)

✓ **Dans les Centres de Vacances**

A Wingen S/Moder, le Château du Hochberg accueillera une cinquantaine d'enfants par semaine âgés de 6 à 13 ans (date anniversaire) du 17 juillet au 24 août.

L'Association des Oeuvres Scolaires organisera également pour les 6 – 13 ans, 5 sessions à la Hoube du 04/07 au 12/07, du 14/07 au 25/07, du 26/07 au 08/08, du 09/08 au 22/08 et du 23/08 au 30/08.

✓ **Dans les Centres de Loisirs**

La Ville accueillera les enfants du 6 juillet au 21 août aux Centres de Loisirs At Home (3 à 12 ans) et St Laurent (4 à 12 ans).

L'Association des Œuvres Scolaires organisera son Centre de Loisirs sans hébergement pour les 5 – 13 ans du 06 au 31 juillet à l'école élémentaire des Prunelliers.

Le Centre de loisirs sans hébergement du Centre Social et Familial Victor Hugo accueillera les enfants de 4 à 12 ans du 06 juillet au 31 août.

II. ACTIONS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE (12 – 20 ANS)

✓ **Animation jeunes**

secteurs Guirbaden, Canal, Centre, Ecrivains et Christ Roi :

- Animations de rue tous les après-midi.
- Sorties à la journée et à la demi-journée.
- Activités spécifiques par tranche d'âge.
- Accueil ponctuel et soirées thématiques dans les différents Espaces jeunes.
- Soirées barbecue dans les différents quartiers de la ville.

✓ **Animation Ballastière**

La Ballastière sera à nouveau un lieu privilégié d'animation cet été, dans le cadre d'un projet intercommunal élaboré par les Villes de Bischheim et Hœnheim.

Les après-midi, du lundi au vendredi, durant l'ensemble des vacances d'été, de nombreuses activités sportives gratuites (basket, foot, water-polo, badminton, tennis de table, biathlon...) ainsi que des activités culturelles et de loisir seront proposées aux jeunes présents sur le site.
Des partenaires associatifs des deux communes viendront animer les « points infos » qui seront régulièrement mis en place durant les mois de juillet et août, sous forme de démonstrations, informations et échanges.

✓ **Jobs d'été**

Tous les jeunes âgés de 16 à 20 ans non salariés résidant à Bischheim ou à Schiltigheim peuvent postuler pour un job d'été de quinze jours à un mois à temps partiel ou complet rémunéré sur la base du SMIC.
L'opération jobs d'été est menée conjointement par les Villes de Bischheim et de Schiltigheim en collaboration avec l'association JEEP, le CSF Victor Hugo, la Régie des Ecrivains et la Mission Locale intercommunale qui coordonne le dispositif. Cette opération permet aux jeunes de gagner de l'argent, de découvrir le monde du travail et d'acquérir pour la plupart une première expérience professionnelle. Une centaine de jobs sont proposés chaque année sur l'ensemble des deux Villes.

III. SUBVENTION

La Ville verse chaque année à l'Association des Œuvres Scolaires, une subvention de fonctionnement pour l'organisation estivale de son Centre de Loisirs. Pour l'année 2009, il est proposé de verser à l'association une subvention de 5,30 € par jour et par enfant domicilié à Bischheim.

Les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif 2009.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Je vous propose de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

approuve

la politique de la jeunesse pour les vacances de l'été 2009.

décide

de verser une subvention de fonctionnement à l'Association des Œuvres Scolaires, sur présentation de son compte d'exploitation à raison de 5,30 € par jour et par enfant domicilié à Bischheim.

autorise

Monsieur le Maire à signer les conventions liées aux différents projets d'animation estivale 2009.

M.KIEFFER
C'est une délibération traditionnelle que nous passons tous les ans.

M. SCHANN :
C'est en effet une délibération traditionnelle à cette époque de l'année, tellement traditionnelle qu'il n'y a pas beaucoup de neuf. J'avais fait une intervention l'année dernière en déplorant la faiblesse des projets associatifs du secteur associatif. Monsieur le 1er adjoint m'avait alors répondu qu'il y avait un recrutement d'un animateur sportif dont l'un des objectifs était de faire le lien avec les associations afin de faire émerger des projets dans le futur. Le futur nous y sommes et pas de projet.
Un des rares projets associatifs qu'il y a dans ce programme est celui de l'Association des Oeuvres Scolaires pour lequel nous sommes amenés à délibérer pour une aide de 5,30 € par jour pour l'accueil de loisirs sans hébergement. Pour mémoire, l'année dernière nous en étions à 5,20 €. Entre-temps, il y a eu le désengagement d'une Collectivité que vous connaissez bien Monsieur le Maire, aux accueils de loisirs sans hébergement. Comment cette association peut-elle y trouver son compte alors qu'il y a des financements en moins et que nous on compense avec 10 centimes. Ce n'est probablement pas à la Ville de Bischheim de compenser le Désengagement du Conseil Général. Comment les associations peuvent-elles s'y retrouver ? Merci pour les réponses.

Mme ROMILLY :
Je voudrais juste signaler qu'il faudrait augmenter le quota de jobs d'été parce que beaucoup de demandes ne sont pas satisfaites. On dit souvent que les familles avec des cas sociaux sont prioritaires, mais d'autres jeunes voudraient aussi faire un petit job d'été.

M. KIEFFER :
Concernant les jobs d'été, il n'y a pas de sélection de faite en privilégiant les gens défavorisés ou autres. Tout le monde est logé à la même enseigne. En 2009, nous avons eu 101 candidats inscrits à Bischheim contre 98 l'année dernière - 44 candidates et 54 candidats. Les attributions des différents postes de job d'été sont en train de se faire. La Ville de Bischheim propose quand même 33 postes, la Régie des Ecrivains en propose 15, 4 postes sont proposés par l'OPUS dont un poste pour une durée d'un mois supplémentaire. Il y a encore des postes dont les nombres ne sont pas tout à fait précisés mais qui avoisinent 49 postes en 2008 pour Schiltigheim, 1 pour l'ICF quartier Ouest SNCF. Il y a quand même des jeunes qui ont trouvé par l'intermédiaire des jobs d'été, profitant du dispositif et fortement conseillé par la coordinatrice, Mme MALTESES, qui fait un travail énorme, va même au-delà de sa mission, afin que les jeunes aient un emploi durant l'été.
Il y a en ce moment 4 postes en cours de négociation pour différentes entreprises. Presque tout l'ensemble des jeunes a pu obtenir satisfaction. Il y a aussi parmi ces jeunes certains qui se désistent. Quelle que soit la provenance du jeune, on essaye de satisfaire à la demande.

Mme ROMILLY :
Tant mieux si les choses se sont améliorées par rapport à l'année dernière.

M. KIEFFER :
La coordinatrice qui fait ce travail fait un travail de fond important vis-à-vis des entreprises pour aller au-delà des jobs d'été proposés par les 2 municipalités. Il ne faut pas oublier que c'est un travail important qui est accompli. Et fortement reconnu par les entreprises.

CE POINT EST ADOPTE PAR 26 VOIX POUR – 7 CONTRES (MM. SANCHO-ANDREO, SCHANN, BOUYER, SCHIMMER, Mmes NAÏLI, ROMILLY, BEYHURST).

3. PROJETS CEL/PTJ 2009

Monsieur Jean-Claude KIEFFER, Adjoint au Maire, expose :

Le Comité de Pilotage du Contrat Educatif Local (CEL-Etat) et Projet Territorial pour la Jeunesse (PTJ - Conseil Général) composé de représentants de la Commune, de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports, du Département et des acteurs locaux (institutionnels et associatifs) intervenant en direction de la jeunesse, ont validé des axes prioritaires (préconisations – objectifs) en matière d'intervention en direction du public jeune :

- Accompagner et développer le travail avec les familles
- Favoriser la mobilité inter quartiers.
- Encourager l'engagement et la prise de responsabilité des jeunes.
- Favoriser le partenariat et les complémentarités entre les acteurs sociaux.

Ces axes prioritaires résultent de l'état des lieux du territoire et de l'étude des besoins effectuée en 2006 dans le cadre d'un diagnostic auprès des acteurs sociaux du ban communal.

Un certain nombre d'actions ont été déposées, examinées par le comité de pilotage, instruites par les diverses collectivités sollicitées et validées.

Les crédits complémentaires seront inscrits au Budget Supplémentaire 2009.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide

d'allouer :

- **1 500 € à l'association du Centre Social V. Hugo** pour son projet « accès action », les trois autres projets sont portés par la Ville.

autorise

Monsieur le Maire à signer les conventions relatives aux actions menées par la Ville.

M. KIEFFER :
C'est un rajout aux autres projets présentés au dernier Conseil pour lesquels nous avions délibérés. Pour répondre à M. Schann, parmi ces projets, il y a quand même deux projets qui sont tout à fait nouveaux et qui vont être opérationnels d'ici juillet tels que « Graine d'artistes », « Zoom sur la Ville », menés par les équipes d'animation et le monde associatif. Il faut dire aussi que notre coordinateur est un sportif qui mène ses actions au niveau sport ce qui laisse un peu la liberté à nos clubs sportifs de prendre leurs vacances. Telles les Olympiades inter quartier, l'initiation Aviron, l'initiation de Roller de Vitesse, et les animations de rues. Car, je considère que les associations, qui sont régulièrement présentes, ont bien le droit de prendre leurs vacances et de fermer leurs structures.

Contrat Educatif Local & Projet Territorial pour la Jeunesse - Ville de Bischheim 2009

°	Bénéficiaire	Projet	Rec	Durée	Public ciblé	Descriptif/Objectifs	Financ 09 sollicité		Obt 08
	Secteur jeunes	Fair Play		Année 2009	80 jeunes de 12 à 18 ans	Au travers de 4 cycles d'actions éducatives par le sport, développer un espace de dialogue et de rencontre avec les jeunes du quartier du Guirbaden+SICI. Développer et soutenir l'animation de rue et établir un lien constructif avec les jeunes et leurs familles. Développer renforcer les passerelles entre les structures et les acteurs socio-éducatifs. Partenaires: Prévention Spécialisée, et association Bled'art.	DRDJS Conseil Général Bischheim Schiltigheim Hoenheim Usagers Fonds Propres VVV Autre TOTAL	0 3078 3079 250 6407	
	Secteur jeunes	Graines d'artistes		Année 2009	60 jeunes de 15 à 18 ans	Développer la culture artistique comme support de communication. Public ciblé: les jeunes du quartier du Guirbaden, garçons, filles en incluant les jeunes les plus en difficulté et/ou en rupture scolaire. Pour consolider l'action sur le terrain et la relation de confiance aux jeunes, il serait opportun de renforcer l' équipe d'animation en place par le recrutement d'un ou une animateur /trice compétent(e) dans le domaine culturel, jusqu'à la fin de l'année pour compléter et diversifier l' équipe autour de ce projet, avec comme support la mise en place d'ateliers d'expression corporelle. Partenaires: Prévention Spécialisée, CSF V. Hugo, CSC Neuhof et associations culturelles.	DRDJS Conseil Général Bischheim Schiltigheim Hoenheim Usagers Fonds Propres VVV Autre TOTAL	1448 5000 5000 250 11698	
	Secteur jeunes	Zoom sur ta Ville		Année 2009	70 jeunes de 12 à 18 ans	Développer et renforcer les passerelles entre les différentes structures de la ville. Par le biais de « l'atelier image », permettre aux jeunes de se familiariser aux techniques professionnelles de la vidéo et de maîtriser les outils pour mettre en image et en lumière les temps forts d'animation jeunes sur les différents quartiers de Bischheim. L'action va également permettre aux jeunes des quartiers est, ouest et centre de s'impliquer dans la vie locale en occupant l'espace public, renforcer la communication avec les habitants et entre les jeunes sur les actions existantes. Partenaires: Prévention Spécialisée et association Bled'Art.	DRDJS Conseil Général Bischheim Schiltigheim Hoenheim Usagers Fonds Propres VVV Autre TOTAL	500 1430 1430 240 3600	0 0 0 0
	CSF V. Hugo	De l'accès à l'action		Septembre 2009 à juin 2010	40 jeunes de 12 à 25 ans	Ce projet s'inscrit dans la dynamique de pratiques culturelles initiées en 2008. Ateliers d'écriture et de musique hip-hop avec l'ambition de fédérer ces pratiques autour d'un projet vidéo sous forme de fiction. Les jeunes sont associés à la mise en œuvre du projet. Partenaires: les sons d' la rue	DRDJS Conseil Général Bischheim Schiltigheim Hoenheim Usagers Fonds Propres VVV Autre TOTAL	2350 2350 1500 1500 750 169 60 8679	

M. SANCHO :
Nous allons voter pour. Tout à l'heure nous n'avons pas voté contre la subvention, nous avons voté contre le fait qu'on ne voyait pas vraiment l'évolution depuis l'année dernière. Je voulais juste faire une intervention un petit peu plus détendue pour vous soumette une question à laquelle notre groupe, « PS Verts Changer Bischheim », a réfléchi. Comme vous le savez, votre collègue M. Pierri est très impliqué dans la démarche de consultation du livre vert de Martin Hirsch. A la lecture de cette délibération, même si on ne peut pas s'empêcher de voir des faiblesses, des incohérences. Par exemple, je mets un peu en doute le nombre de jeunes touchés. On ne voit pas très bien non plus comment les jeunes sont associés. C'est vraiment une question de fond sur laquelle il faudra réfléchir, parce que moins on associe les jeunes, moins on a de renouvellement dans la vie associative. La question que nous nous sommes posée est de dire, à partir de cette délibération, qu'il y a une mise en mouvement intéressante comme l'a dit l'Adjoint Kieffer, avec des associations comme Bled'Arts ou les Sons de la rue ou même le Centre Victor Hugo qui ont une expérience sur ces questions. On s'est demandé pourquoi il n'y aurait pas, avec les forces vives de notre commune, je pense notamment à tous ceux qui travaillent auprès des jeunes, un forum de la jeunesse qu'on pourrait préparer avec M. Pierri puisqu'il a été sollicité par M. Hirsch pour animer un certain nombre de réunions. Je l'ai moi-même rencontré à Schiltigheim où il est venu à la Maison du Jeune Citoyen il y a environ un mois, un mois et demi, où avait lieu une rencontre nationale sur les politiques jeunesse. Je pense qu'il y aurait une opportunité intéressante, sachant que nous avons un Conseiller Général expert dans ce genre de questions et on pourrait en même temps apporter une contribution à ce livre vert et par cette contribution, associer les jeunes de notre commune à une réflexion et à une meilleure implication dans les activités existantes.

MONSIEUR LE MAIRE :
En ce qui me concerne, nous n'avons pas attendu votre intervention pour agir puisque Martin Hirsch viendra au Conseil Général et nous signerons avec lui une convention sur notre politique jeunesse que nous allons mettre en place au mois de juin. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet et nous verrons comment l'institution que je représente a travaillé pour lancer une politique de la jeunesse et en particulier une politique concernant aussi l'emploi de notre jeunesse. Tout cela est en préparation.

CE POINT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

-=-=-=-=-=-=-

SUBVENTION

4. SUBVENTION A LA CHAMBRE DES METIERS D'ALSACE

Monsieur Hubert DRENSS, Adjoint au Maire, expose :

La Chambre des Métiers d'Alsace organise depuis plusieurs années des « Portes ouvertes sur le savoir-faire des entreprises artisanales ». Une telle opération aura lieu cette année le dimanche 27 septembre pour les artisans des communes de Schiltigheim, Bischheim et Hœnheim.

L'objectif de cette action est double :

- faire découvrir la richesse et la diversité de l'artisanat aux familles et aux jeunes des collèges, à travers la visite des locaux de production
- promouvoir le développement économique de la zone géographique concernée.

La Chambre des Métiers d'Alsace sollicite auprès de Bischheim une subvention de 2 500 Euros.

L'ensemble de l'opération est chiffrée à environ 30 000 Euros, les trois villes sont sollicitées à hauteur de 7 500 Euros et la Communauté Urbaine de Strasbourg pour un montant de 5 000 Euros.

Les crédits correspondants seront inscrits au Budget Supplémentaire.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir prendre la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide

d'accorder une subvention de 2 500 Euros à la Chambre des Métiers d'Alsace.

M. DRENSS :
Ce point vient un peu en réponse à ce dont nous avons discuté en début de séance. Soi-disant on ne fait rien pour le commerce, l'artisanat et les industries. Ce point est à notre initiative. Il y a le FISAC qui est en route et il y aura également un travail avec la visite sur la Zone Industrielle de Bischheim-Hoenheim qui aura lieu la semaine prochaine avec les gens de la CUS, puisque ce sont les gens de la CUS qui gèrent la zone.

M. SCHANN :
Nous allons voter pour cette délibération. J'ai juste deux petites questions sur les objectifs de cette action. Il est intéressant que les familles et les jeunes des collèges y soient associés, mais je me demande comment dans la mesure où c'est le dimanche. Par quel moyen les collégiens peuvent ils être associés un dimanche, quelles sont les modalités éventuellement mises en place pour les y encourager ? Comme le sait M. le 1er adjoint, ,je suis un peu ignare ou novice en matière économique, mais je ne demande qu'à apprendre et je ne comprends pas bien comment une journée portes ouvertes peut promouvoir le développement économique d'une zone géographique concernée.

M. DRENSS :
Le but est simplement de permettre à la population de découvrir d'autres artisans, d'autres commerçants des communes. Statistiquement, nous savons qu'il y a également des gens qui viennent de beaucoup plus loin, jusqu'à 50 km aux alentours et qui très souvent découvrent des commerces, des artisans qu'ils ne connaissaient pas, qu'ils apprécient beaucoup et qui les font revenir pour acheter. Le dimanche, il y a les parents qui peuvent emmener leurs enfants chez les artisans et très souvent les jeunes découvrent des métiers, ce qui nous permet d'avoir par après des artisans bien formés et qui ont vu ce qu'on peut faire chez un artisan ou un commerçant.

CE POINT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

-=-=-=-=-=-=-

COMMUNICATION

COMPTE-RENDU D'ACTIVITES DE LA SCAEB – EXERCICE 2006 ET 2007

MONSIEUR LE MAIRE :
Vous êtes appelés à prendre acte de cette communication. Il s'agit des rapports de la Société d'Economie, notre SCAEB. Je rappelle brièvement pour celles et ceux qui ne faisaient pas partie de notre Conseil. La SCAEB, qui est un outil au service de la Ville, doit assurer des opérations de construction, d'aménagement et de réhabilitation de notre patrimoine et en particulier du patrimoine immobilier. Je précise aussi que lors de notre dernier renouvellement, nous avons ouvert le Conseil d'Administration également à l'opposition, par conséquent on peut prendre acte de ces deux années. D'ici quelques mois, nous aurons le rapport de l'année 2008, l'information sera alors complète.

LA COMMUNICATION A ETE FAITE ET ACTE A ETE PRIS.

MONSIEUR LE MAIRE :
Nous arrivons à la fin de notre Conseil. Je rappelle que la date du Conseil suivant a été reportée au 2 juillet au lieu du 25 juin.

Bonne soirée et au plaisir de nous revoir le 2 juillet.

La séance est levée à 20 h 30.

---oOo---